

2 cm

ARCHIVES D'ARPENTAGE DES TERRES DU CANADA
DATE :

S P É C I M E N S E U L E M E N T

Ce plan spécimen représente un arpentage fait selon les chapitres 2.2, 2.3, 3 et 5 des normes nationales pour l'arpentage des terres du Canada.
Ce plan représente:
* des notes d'arpentage montrant des empiètements de constructions
* des notes d'arpentage montrant une limite riveraine
Voir le plan spécimen #1 Plan de limites administratives au sud du 60°.

NOTES D'ARPENTAGE MONTRANT DES EMPIÈTEMENTS ET UNE PARTIE DE LA LÉO DU LAC TROUT RÉSERVE INDIENNE TROUT LAKE N° 22
(POUR LA DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT, VOIR LE CHAPITRE 2.2, DIRECTIVES POUR LA PRÉPARATION DES PLANS D'ARPENTAGE)

ECHELLE 1:1000
mètres 30 20 10 0 30 mètres

POUR RESPECTER L'ÉCHELLE DU PLAN ET ASSURER UNE LISIBILITÉ OPTIMALE, LE TRACÉ DU PLAN DOIT AVOIR UNE DIMENSION DE 600MM PAR 1175MM.

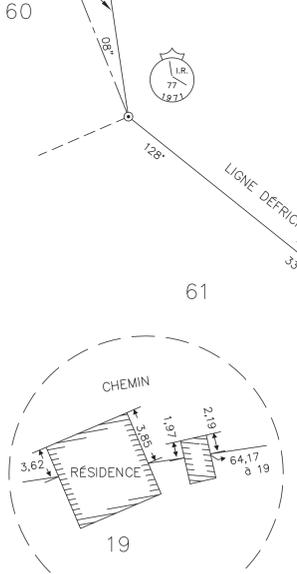
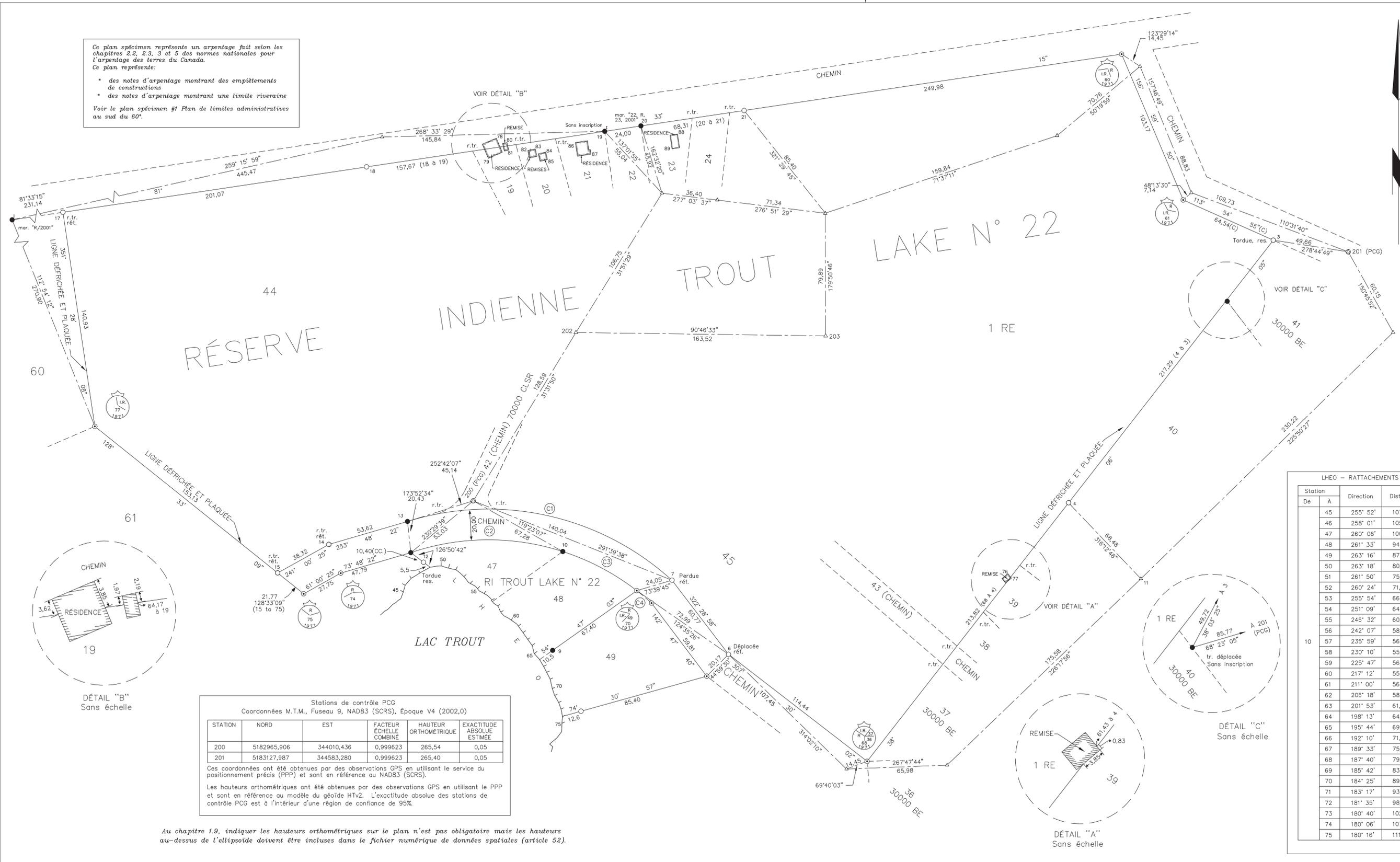
CET ARPENTAGE A ÉTÉ EXÉCUTÉ DURANT LA PÉRIODE DU _____ AU (Date) _____ (Date) PAR _____ (Nom de l'arpenteur), ATC. (Brevet provincial)

L É G E N D E
Les directions sont des gisements MTM et proviennent d'observations GNSS en tenant fixe les coordonnées des stations de contrôle PCG200 et 201 et sont en référence au méridien central du fuseau 9 (76°30' 0") NAD83 (SCRS), Époque V4 (2002,0).

- Borne officielle ATC trouvée ⊙
- Borne de fer provinciale placée (indiquer le type) ○
- Borne de fer provinciale trouvée (indiquer le type) ●
- Ancienne borne de fer trouvée ●
- Station de contrôle PCG placée (Spike de 20cm) ⊙
- Rattachements et cheminements ———
- Station de cheminement Δ

Les distances apparaissant sur ce plan sont horizontales, établies au niveau terrain et exprimées en mètres.
Pour obtenir les distances sur le plan de la projection, les distances doivent être multipliées par le facteur échelle moyen de 0,999623.

Le rapport d'arpentage contenant des informations additionnelles est enregistré sous le numéro FB _____ CLSR.



Stations de contrôle PCG
Coordonnées M.T.M., Fuseau 9, NAD83 (SCRS), Époque V4 (2002,0)

STATION	NORD	EST	FACTEUR ÉCHELLE COMBINÉ	HAUTEUR ORTHOMÉTRIQUE	EXACTITUDE ABSOLUE ESTIMÉE
200	5182965,906	344010,436	0,999623	265,54	0,05
201	5183127,987	344583,280	0,999623	265,40	0,05

Ces coordonnées ont été obtenues par des observations GPS en utilisant le service de positionnement précis (PPP) et sont en référence au NAD83 (SCRS).
Les hauteurs orthométriques ont été obtenues par des observations GPS en utilisant le PPP et sont en référence au modèle du géoïde HTV2. L'exactitude absolue des stations de contrôle PCG est à l'intérieur d'une région de confiance de 95%.

LHEO - RATTACHEMENTS

Station De	A	Direction	Distance
45	255° 52'	107,7	
46	258° 01'	105,5	
47	260° 06'	100,7	
48	261° 33'	94,4	
49	263° 16'	87,4	
50	263° 18'	80,2	
51	261° 50'	75,7	
52	260° 24'	71,0	
53	255° 54'	66,8	
54	251° 09'	64,1	
55	246° 32'	60,9	
56	242° 07'	58,3	
57	235° 59'	56,2	
58	230° 10'	55,4	
59	225° 47'	56,6	
60	217° 12'	55,9	
61	211° 00'	56,5	
62	206° 18'	58,9	
63	201° 53'	61,6	
64	198° 13'	64,4	
65	195° 44'	69,0	
66	192° 10'	71,9	
67	189° 33'	75,8	
68	187° 40'	79,3	
69	185° 42'	83,4	
70	184° 25'	89,4	
71	183° 17'	93,8	
72	181° 35'	98,2	
73	180° 40'	102,4	
74	180° 06'	107,3	
75	180° 16'	111,7	

BÂTIMENTS - RATTACHEMENTS

Station De	A	Direction	Distance
11	76	272°12'00"	87,23
	77	270°18'35"	84,76
19	78	266°25'00"	71,12
	79	257°01'40"	78,26
	80	263°29'59"	64,39
	81	259°02'49"	64,05
	82	256°03'51"	51,90
	83	255°56'08"	46,90
	84	250°41'51"	40,93
	85	243°52'10"	41,79
	86	249°12'43"	20,54
	87	211°05'53"	17,37
20	88	102°24'07"	24,55
	89	123°13'58"	25,23

OBJET: Article 38, Règlement sur les arpenteurs des terres du Canada
CERTIFIÉ CONFORME
Le _____ jour de _____ 2014
(Arpenteur) ATC, (Brevet provincial).
Projet : Dossier :
Liste de vérification :

Au chapitre 1.9, indiquer les hauteurs orthométriques sur le plan n'est pas obligatoire mais les hauteurs au-dessus de l'ellipsoïde doivent être incluses dans le fichier numérique de données spatiales (article 52).

2 cm